



Recueil d'avis

Séance Plénière
du 17 octobre 2014

Séance Plénière du 17 octobre 2014

- **Décision Modificative 2014 n°1**

Avis de la Commission "Finances Evaluation"

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

Avis de la Commission "Mobilités"

Avis de la Commission "Cohésion sociale"

Avis de la Commission "Environnement et Territoire"

adoptés à l'unanimité

- **Mise en œuvre des politiques régionales**

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

Avis de la Commission "Mobilités"

Avis de la Commission "Cohésion sociale"

adoptés à l'unanimité moins une abstention

Le Président,



Roger CAYZELLE

Décision Modificative 2014 n°1

Séance plénière du
17 octobre 2014

Avis de la Commission

Finances et Evaluation

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Bernard STEPHAN*

La Décision Modificative N°1 de l'exercice 2014 est une DM à la hausse, contrairement à celle présentée l'an dernier.

Les recettes :

Les recettes, d'un montant de 14, 28 M€, représentent une hausse de 1,4% des recettes par rapport au montant total des recettes prévues (BP + BS 2014). Elles se répartissent entre une baisse de 3,06M€ des recettes d'investissement (- 1,8%) et une hausse de 17,34 M€ des recettes de fonctionnement (+ 2,1%).

La baisse des recettes d'investissement est principalement liée à des décalages de remboursement d'avances FEDER et de quote-part d'autres collectivités, compensés par un montant réévalué de FCTVA ainsi que la perception de trop-versés concernant l'acquisition de rames TER. La hausse des recettes de fonctionnement s'explique principalement par des dotations plus importantes (DGF part péréquation) et surtout des reprises de provision pour un montant de 15 M€ (GECI et SNCF).

La Commission se félicite des éléments de recettes supplémentaires perçus par le Conseil Régional de Lorraine mais tient à souligner des éléments d'inquiétude.

Le premier d'entre-eux porte sur le fait que la Lorraine fait partie des 6 Régions françaises bénéficiant de la dotation de péréquation. Cela souligne la fragilité avérée de notre région.

Le deuxième élément d'inquiétude porte sur le CPER dont les premiers éléments rendus publics sont inacceptables et insuffisants notamment au regard des difficultés régionales.



La Commission se félicite de la reprise de 4 M€ au titre des provisions liées au dossier SKYLANDER.

Enfin, la Commission regrette que le Versement Transport Interstitiel n'ait pas pu être présenté lors de cette Séance Plénière, comme cela a également été le cas dans l'ensemble des Régions. En effet, et sans se prononcer au fond sur son poids économique, cette recette potentielle revêtait beaucoup d'importance au regard des difficultés prévisibles de financement des budgets 2015 du Conseil Régional. A ce titre, la Commission *Finances et Evaluation* sera très attentive aux propositions que fera le Premier Ministre sur les ressources des Collectivités le 28 octobre prochain.

Sur la partie des provisions liées au devis SNCF, la Commission *Finances Evaluation* renvoie à l'avis de la Commission *Mobilités*.

Les dépenses :

Elles se répartissent entre une hausse de 2,89 M€ des dépenses d'investissement (+0,8%) et une hausse de 11,4 M€ des dépenses de fonctionnement (+1,6%). Les principales lignes d'augmentation sont celles des Fonds européens (+19,4%), l'aménagement du territoire (+14,5%), la formation professionnelle et l'apprentissage (+ 3,9%), l'enseignement (+0,8%) et les transports (+0,5%). A contrario les dépenses liées à l'action économique sont en baisse (-3,9%) ainsi que pour la santé et l'action sociale (-19,9%) et pour la culture, le sport et les loisirs (-0,6%).

La Commission salue la baisse des frais financiers liés aux dettes et opérations financières consécutive aux taux très bas observés actuellement sur les marchés. Cela représente un redéploiement possible de 1,6 M€ de dépenses.

La Commission *Finances et Evaluation* tient à rappeler d'ailleurs qu'il lui semble préférable de privilégier l'emprunt – surtout dans les conditions de marché actuelles – aux Partenariats Public-Privé. Elle accueille avec satisfaction la proposition d'une transmission d'un premier bilan des PPP à la fin du 1^{er} semestre 2015.

La Commission tient à rappeler qu'il lui semble impératif que les membres de la Seconde Assemblée puissent être rendus destinataires des décisions de la Commission Permanente afin de leur permettre une analyse exhaustive des politiques régionales. Cela semble d'autant plus normal que les Commissions Permanentes sont désormais ouvertes au public. La Commission *Finances et Evaluation* renvoie aux autres Commissions pour le détail des dépenses inscrites à la DM.

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Annexe : Tableau comparatif DM/BS 2014 en recettes et dépenses

Comparatif DM BS BP 2014 et CA 2013

En milliers d'Euros	CA 2013			BP 2014			BS 2014			DM 2014			Evolution DM 2014 / BS 2014		
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total									
Fiscalité directe et compensation		184 199	184 199		188 062	188 062		187 107	187 107		187 107	187 107		0,0%	0,0%
dt cotisation sur Val Aj des entreprises (CVAE)		103 560	103 560		103 482	103 482		102 241	102 241		102 241	102 241			
dt impots forfait sur entr de réseau (IFER)		23 891	23 891		23 821	23 821		24 196	24 196		24 196	24 196			
dt FNGIR (Fds nat garantie individuelle des ressources)		25 017	25 017		25 017	25 017		25 017	25 017		25 017	25 017			
dt DCRTTP (dotation de compensation reforme TP)		24 987	24 987		24 987	24 987		24 987	24 987		24 987	24 987			
dt DCRTTP (dot pour perte compens fiscalité directe locale)		5 113	5 113		4 642	4 642		4 553	4 553		4 553	4 553			
dt compensations exonérations fiscales et autres impôts		1 631	1 631		6 113	6 113		6 113	6 113		6 113	6 113			
Fiscalité indirecte		288 726	288 726		321 168	321 168		321 573	321 573		339 272	339 272		5,5%	5,5%
dt certif immat véhicules		75 870	75 870		81 800	81 800		81 800	81 800		81 800	81 800			
dt contribution à la taxe d'apprentissage		32 495	32 495		30 600	30 600		30 600	30 600		30 600	30 600			
dt TICPE (ex TIPP)		159 961	159 961		158 674	158 674		159 079	159 079		159 079	159 079			
dt TICPE Grenelle		20 400	20 400		20 500	20 500		20 500	20 500		20 500	20 500			
dt ressources liés à la formation professionnelle					29 594	29 594		29 594	29 594		47 293	47 293		59,8%	59,8%
Dotations	22 748	331 706	354 454	22 748	295 443	318 191	22 748	295 443	318 191	22 748	280 087	302 835	0,0%	-5,2%	-4,8%
dt DRES (Dotation Régionale d'équipement scolaire)	22 748		22 748	22 748		22 748	22 748		22 748	22 748		22 748			
dt DGF (Dot. Globale de Fonctt) et dot. de péréquation		221 478	221 478		215 164	215 164		215 164	215 164		217 387	217 387		1,0%	1,0%
dt DGD formation prof-apprentissage		61 721	61 721		27 766	27 766		27 766	27 766		10 067	10 067		-63,7%	-63,7%
dt DGD Education et ferroviaire		26 456	26 456		30 593	30 593		30 593	30 593		30 713	30 713		0,4%	0,4%
dt fds nat. dévt de l'apprentissage		22 051	22 051		21 920	21 920		21 920	21 920		21 920	21 920			
			0			0			0			0			
Recettes diverses	51 853	24 515	76 368	57 283	41 022	98 305	68 937	22 622	91 559	65 878	37 623	103 501	-4,4%	66,3%	13,0%
dt FCTVA (fonds de compensation de la TVA)		12 735	12 735		5 982	5 982		5 982	5 982		8 545	8 545		42,8%	42,8%
dt fds europ. Subvention globale		15 145	6 753	21 898	35 380	9 297	44 677	33 785	9 297	43 082	28 937	9 297		-14,3%	-11,3%
dt autres		23 973	17 762	41 735	15 921	11 725	27 646	29 170	13 325	42 495	28 396	13 326		-2,7%	-1,8%
dt exceptionnnel (reprise anticipée résultat)			0		20 000	20 000			0		0	0			
dt reprise de provision											15 000			NS	NS
Emprunt	70 000		70 000	70 000		70 000	70 000	70 000	70 000	70 000		70 000	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL hors revolving	144 601	829 146	973 747	150 031	845 695	995 726	161 685	826 745	988 430	158 626	844 089	1 002 715	-1,9%	2,1%	1,4%
opérations revolving	7 737		7 737	5 565		5 565	5 565		5 565	5 565		5 565			
TOTAL	152 338	829 146	981 484	155 596	845 695	1 001 291	167 250	826 745	993 995	164 191	844 089	1 008 280	-1,8%	2,1%	1,4%
excédent n-1 reporté			95 599						59 886			59 886			
Recettes utilisables sur l'exercice (Res exercice+ report)			1 077 083						1 053 881			1 068 166			1,4%
total dépenses (avec hyp tx réalisation dépenses 100%)			1 017 197												
Résultat global de clôture			59 886												
- avec hyp tx réalisation BS ou DM à 100%												0			
- avec hyp tx réalisation BS ou DM à 95%												53 408			

Comparatif DM / BS 2014

En milliers d'Euros	CA 2013			BP 2014			BS 2014			DM 2014			Evolution DM2014 / BS 2014		
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total									
Services généraux	2 236	59 344	61 580	2 509	61 500	64 009	3 026	61 895	64 921	2 509	62 452	64 961	-17,1%	0,9%	0,1%
dt personnel non ventilé		37 086	37 086		38 901	38 901		38 901	38 901		38 901	38 901			
dt moyens généraux	2 236	17 083	19 319	2 509	17 144	19 653	3 026	17 539	20 565	2 509	18 096	20 605	-17,1%	3,2%	0,2%
dt Conseil Regional		3 668	3 668		3 841	3 841		3 841	3 841		3 841	3 841			
dt CES		1 507	1 507		1 614	1 614		1 614	1 614		1 614	1 614			
Subvention globale	13 530	5 341	18 871	15 558	5 945	21 503	15 575	6 215	21 790	16 392	9 626	26 018	5,2%	54,9%	19,4%
formation prof et apprentissage	9 593	191 717	201 310	8 095	164 265	172 360	8 350	164 722	173 072	9 095	170 700	179 795	8,9%	3,6%	3,9%
dt formation professionnelle	2 844	73 752	76 596	1 120	56 876	57 996	2 120	56 928	59 048	2 120	62 928	65 048		10,5%	10,2%
dt apprentissage	6 741	72 850	79 591	6 525	68 113	74 638	5 780	68 113	73 893	6 525	68 091	74 616	12,9%		1,0%
dt formation sanitaire et sociale	8	45 115	45 123	450	39 276	39 726	450	39 681	40 131	450	39 681	40 131			
enseignement	68 219	164 281	232 500	66 798	174 169	240 967	72 874	174 469	247 343	74 229	175 091	249 320	1,9%	0,4%	0,8%
dt lycée	37 036	148 529	185 565	38 215	156 203	194 418	39 465	156 203	195 668	38 720	156 575	195 295	-1,9%	0,2%	-0,2%
dt personnel					95 930	95 930									
dt enseignement supérieur	28 023	5 014	33 037	24 719	6 925	31 644	29 545	7 225	36 770	31 645	7 225	38 870	7,1%		5,7%
dt services périscolaires	3 160	10 738	13 898	3 864	11 041	14 905	3 864	11 041	14 905	3 864	11 291	15 155		2,3%	1,7%
culture,sports,loisirs	4 803	26 267	31 070	5 258	26 566	31 824	5 483	26 766	32 249	5 483	26 606	32 089	0,0%	-0,6%	-0,5%
dt culture	4 472	20 131	24 603	4 765	20 142	24 907	4 890	20 242	25 132	4 890	20 082	24 972		-0,8%	-0,6%
dt personnel					1 919	1 919									
dt sport	331	6 136	6 467	493	6 424	6 917	593	6 524	7 117	593	6 524	7 117			
santé et action sociale	855	490	1 345	1 660	752	2 412	1 660	752	2 412	1 360	572	1 932	-18,1%	-23,9%	-19,9%
dt santé	855	490	1 345	1 660	752	2 412	1 660	752	2 412	1 360	572	1 932	-18,1%	-23,9%	-19,9%
aménagement des territoires	40 817	6 217	47 034	29 086	11 882	40 968	29 978	13 382	43 360	38 778	10 861	49 639	29,4%	-18,8%	14,5%
dt politique de la ville	6 838	0	6 838	3 332	0	3 332	3 332	0	3 332	3 332	0	3 332			
dt agglomération	31	0	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
dt espace rural et autres espaces	32 820	2 088	34 908	23 424	3 176	26 600	24 097	3 176	27 273	33 897	3 161	37 058	40,7%	-0,5%	35,9%
dt TIC	993	12	1 005	2 170	15	2 185	2 389	15	2 404	1 389	30	1 419	-41,9%	100,0%	-41,0%
dt autres actions	135	4 117	4 252	160	8 691	8 851	160	10 191	10 351	160	7 670	7 830		-24,7%	-24,4%
environnement	7 206	6 739	13 945	9 253	7 390	16 643	8 984	8 135	17 119	8 984	8 135	17 119	0,0%	0,0%	0,0%
dt traitement des déchets	60	160	220	55	134	189	55	134	189	55	134	189			
dt actions transversales	764	3 881	4 645	1 013	3 981	4 994	1 013	4 031	5 044	1 013	4 031	5 044			
dt patrimoine naturel	483	1 709	2 192	445	1 404	1 849	395	1 454	1 849	394	1 454	1 848			-0,1%
dt politique énergie	5 899	989	6 888	7 740	1 871	9 611	7 521	2 516	10 037	7 522	2 516	10 038			
transports	105 764	173 106	278 870	77 097	155 904	233 001	77 655	169 904	247 559	74 147	174 624	248 771	-4,5%	2,8%	0,5%
dt TER	91 622	169 828	261 450	65 854	153 453	219 307	65 854	167 453	233 307	62 443	172 153	234 596	-5,2%	2,8%	0,6%
dt infrastruct. rout.	5 514	0	5 514	3 423	0	3 423	3 423	0	3 423	3 423	0	3 423		0,0%	
dt transports fluviaux	189	0	189	1 050	0	1 050	1 050	0	1 050	975	0	975		-7,1%	-7,1%
dt autres transport	8 439	3 278	11 717	6 770	2 451	9 221	7 328	2 451	9 779	7 306	2 471	9 777	-0,3%	0,8%	0,0%
action économique	28 014	24 178	52 192	52 462	30 604	83 066	66 003	30 914	96 917	61 503	31 622	93 125	-6,8%	2,3%	-3,9%
dt recherche innovation	6 308	5 402	11 710	12 966	10 775	23 741	12 966	10 775	23 741	12 966	10 775	23 741			
dt interventions transversales	24	5 017	5 041	22	4 267	4 289	22	4 267	4 289	22	4 267	4 289			
dt agriculture, agro alimentaire	4 609	2 217	6 826	7 433	2 405	9 838	7 433	2 405	9 838	7 433	2 405	9 838			
dt aides aux entreprises	5 210	4 419	9 629	21 318	5 820	27 138	21 318	5 820	27 138	17 317	6 528	23 845	-18,8%	12,2%	-12,1%
dt tourisme	11 863	7 123	18 986	10 723	7 337	18 060	24 264	7 647	31 911	23 765	7 647	31 412	-2,1%	-1,6%	-1,6%
dettes et opér. Financières	44 953	25 082	70 035	53 655	34 490	88 145	53 655	36 090	89 745	53 655	34 348	88 003	0,0%	-4,8%	-1,9%
dt remboursement en capital	43 524		43 524	47 076		47 076	47 076		47 076	47 076		47 076			
dt intérêts		23 541	23 541		27 240	27 240		28 840	28 840		27 098	27 098		-6,0%	-6,0%
dt dettes afférentes aux PPP	1 429	1 541	2 970	6 579	7 250	13 829	6 579	7 250	13 829	6 579	7 250	13 829			
frais fonction. Groupe d'élus		708	708		708	828		828	828		828	828		0,0%	0,0%
dt personnel					708	708									
Provisions								11 000	11 000		11 000	11 000		0,0%	0,0%
Total Budget hors opérations revolving	325 990	683 470	1 009 460	321 431	674 295	995 726	343 243	705 072	1 048 315	346 135	716 465	1 062 600	0,8%	1,6%	1,4%
Opérations revolving	7 737		7 737	5 565		5 565	5 565		5 565	5 565		5 565	0,0%		0,0%
Total Budget	333 727	683 470	1 017 197	326 996	674 295	1 001 291	348 808	705 072	1 053 880	351 700	716 465	1 068 165	0,8%	1,6%	1,4%
Part Invest et Fonct/ budget hors revolving	32,3%	67,7%		32,3%	67,7%		32,7%	67,3%		32,6%	67,4%				

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Sylvana LAMBERT*

La Commission *Economie Innovation Recherche*, réunie le 14 octobre 2014, exprime sa satisfaction d'apprendre la reprise sur provision à hauteur de 4M€ du dossier GECl.

La Commission prend acte des transferts effectués : les dépenses consacrées à l'économie ont été diminuées pour la partie investissement de 21 M€ au Budget Supplémentaire à 17M€ à la Décision Modificative, soit - 4 M€, qui sont versés à l'aménagement du territoire.

La Commission apprécie les précisions apportées par les représentants de la Région quant à la provenance de ces 4 M€, à savoir par le biais d'un prélèvement sur les programmes Fonds Inter Régional d'Amorçage, Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL) et Center Parc, tous reportés en 2015.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Laurent SCHMITT*

Sur la décision modificative, la Commission *Emploi Formation* prend acte de ce que les ajustements réalisés sont majoritairement contraints, soit pour honorer des paiements prévus avant la fin de l'exercice, soit pour permettre la reconduction des marchés pluriannuels de formation existants.

Elle rappelle pour mémoire que ces lignes, tant en autorisation d'engagement qu'en crédit de paiement, avaient été significativement réduites au titre du BP 2014, et que la Commission s'en était inquiétée.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Guy JOURDAN*

La Décision Modificative est le dernier acte budgétaire de l'année et est par nature une décision d'ajustement.

La Commission *Mobilités* prend note de la **somme de + 3.546 M€ inscrite en recettes**, correspondant à la récupération du montant « **trop versé** » par la Région à la SNCF dans le cadre des **marchés d'acquisition des rames TER 2N et AGC**.

La SCNF a conclu deux marchés nationaux pour l'achat de matériel roulant pour le compte des Régions qui le financent par subvention. Pour la Lorraine, ces opérations se sont traduites par la signature de 8 conventions, chacune faisant l'objet d'un bilan financier séparé. Ce qui explique, par ailleurs, l'inscription d'une dépense nouvelle de 250 k€, dans la situation inverse où le versement initial est inférieur au solde de l'une de ces conventions.

En ce qui concerne les dépenses, **la Commission constate que l'axe mobilité est le plus affecté par des annulations d'autorisations d'engagement et de programme à hauteur de 9,875 M€**. **Sur les crédits de paiement, les 3,5 M€ de diminution sont compensés par le complément de financement du TER Métrolor de 4,720 M€ ce qui explique le solde positif de 1,2 M€**.

La Commission déplore ces décalages d'opérations qui sont pour la grande majorité dus à l'absence d'engagement clair et définitif de la part de l'Etat dans le cadre des contractualisations CPER et FEDER. **Cette situation est incompréhensible dans le contexte actuel, et bien que de nombreux projets soient prêts à être lancés, l'Etat persiste à faire de 2014 une « année blanche »**. Elle l'est d'autant plus que ces retards sont cumulés sur trois générations de CPER : 2000-2006 pour le volet routier, le prolongement du CPER actuel 2007-2014 et le prochain 2015-2020.

Les opérations annulées ou reportées de l'axe Mobilités :

- **Schéma de fin de Plan 2000-2006 (volet routier).**
- **Prolongement de l'actuel CPER 2007-2014 :**
 - o Pôle d'échange multimodal de Metz (PEM)
- **Nouveau CPER 2015-2020.**
 - o Le volet fluvial
 - o Les volets « gare » et « matériel roulant » des agendas programmés d'accessibilité (Schéma directeur d'accessibilité). Sur ce point, le Conseil régional est également en attente de la participation des fonds FEDER.
 - o Les travaux en gare de Forbach

La Commission se réjouit toutefois qu'une partie des aménagements en gare de Metz et de Forbach, indispensables au déploiement du cadencement 2016, ait pu être intégrée à la convention de financement des travaux nœud ferroviaire de Metz.

En ce qui concerne l'atelier de maintenance de Jarville, la Commission note avec une certaine inquiétude le retard pris sur ce projet important pour la région. En effet, sa construction permettra non seulement d'optimiser l'utilisation du matériel roulant et de faire des économies d'exploitation du TER, mais également de maintenir des compétences techniques en Lorraine. Le centre de Metz-Sabloune a atteint un niveau de saturation très élevé et ne sera pas en capacité d'assurer la maintenance de plus de 5 rames Régiolis, les autres seront donc entretenues en Alsace, de manière transitoire. Or, au regard du faible avancement du projet depuis deux ans (décision en décembre 2012), la Commission craint que cette période de transition ne dure plus longtemps que prévu.

Elle comprend que pendant ce délai des études techniques ont été réalisées et que leurs conclusions, attendues courant novembre, peuvent encore influencer sur le coût du projet.

Néanmoins, la Commission en appelle à **la responsabilité des parties prenantes pour que tout soit mis en œuvre en vue d'aboutir à un montage juridique et financier soutenable et compatible avec les intérêts de chacun.**

Enfin, la Commission se félicite de voir qu'un accord a été trouvé entre le Conseil Régional de Lorraine et la SNCF concernant le financement du TER Métrolor. L'aboutissement de ces discussions permet, entre autres points évoqués ci-après, la **reprise de la provision de 11 M€** inscrite au Budget supplémentaire 2014, pour se prémunir en cas de litige.

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

La Commission *Cohésion Sociale* a pris acte des ajustements de crédits de paiement effectués sur le secteur de la Vie Associative pour un montant de 2,5 millions d'euros, notamment en raison de la faiblesse du rythme de mandatement sur le dispositif Lorraine Emploi.

Néanmoins, les membres de la Commission s'interrogent sur le montant de ces redéploiements, et la non-consommation de ces crédits au moment même où le Conseil Régional de Lorraine décide de donner un coup de pouce au tissu associatif et culturel régional.

En proie à de graves difficultés, et en dépit du dispositif Lorraine Emploi, les associations hésitent aujourd'hui à recruter, privilégiant les dispositifs de contrats aidés. Les membres de la Commission s'interrogent par conséquent sur la manière de faire évoluer le dispositif Lorraine Emploi afin de l'adapter au contexte socio-économique actuel, tout en rappelant leur attachement aux objectifs, dont principalement celui de favoriser la création d'emplois d'intérêt économique et social durables en CDI.

Il pourrait s'agir d'une réflexion à mener par le monde associatif lui-même dans le cadre du Forum Permanent de la Vie Associative.

S'agissant du secteur de la Santé, la Commission a pris acte des explications fournies par les services du Conseil Régional concernant les ajustements à la baisse des autorisations de programme dédiées au développement des Maisons Pluri-professionnelles de Santé en Région.

Les membres de la Commission entendent être attentifs aux évolutions envisagées par le Conseil Régional pour lutter contre la désertification médicale dans les territoires lorrains, ruraux mais également urbains, en lien avec les futures orientations de l'Agence Régionale de Santé en la matière.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la Commission

Environnement et Territoire

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Cécile TOSCANI*

La Commission *Environnement et Territoire* prend note des 4,5M€ en crédits de paiement proposés par la Décision Modificative au titre de l'accélération des demandes des collectivités partenaires du Conseil Régional pour leurs projets tenant à la fois aux requalifications de l'après mines et au soutien de l'action territoriale par les Contrats d'Appui au Développement des Territoires (CADT).

Cependant, la Commission estime que le CESE de Lorraine doit être associé à la réflexion autour du soutien aux projets territoriaux et à une future évaluation de ces CADT. La Commission demande donc à pouvoir disposer d'une évaluation de cette politique d'appui aux territoires, qui a permis aux collectivités partenaires du Conseil régional de faire remonter plusieurs projets de développement local, ainsi que d'une présentation du nouveau dispositif en préparation.

Opération d'Intérêt National d'Alzette-Belval

Après la constitution de l'Etablissement Public d'Administration (EPA) d'Alzette-Belval en 2012, la formation d'un Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) en 2013 pour le territoire et au regard de l'avancement du projet luxembourgeois, la Commission souhaite maintenant que des réalisations réellement concrètes puissent rapidement voir le jour. Les membres de la Commission invitent donc les collectivités intégrant le conseil d'administration de l'EPA, et en premier lieu le Conseil régional, à impulser les projets de territoires d'Alzette-Belval comme le pôle culturel de Villerupt, la rénovation de l'habitat existant et la production de nouveaux logements, ainsi que des projets pour les entrepreneurs lorrains.

La Présidente,

Anne PEDON-FLESCH

Mise en œuvre des politiques régionales

Séance plénière du
17 octobre 2014

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Sylvana LAMBERT*

1) La convention pluriannuelle de partenariat pour le développement économique en Lorraine

La convention répond au besoin de rapprocher les actions des Chambres Consulaires du Conseil Régional pour mutualiser des moyens et des compétences.

La mutualisation doit permettre d'atteindre des objectifs de développement économique, sur 5 thèmes (Innovation, International, Développement durable, création – reprise d'entreprise et formation emploi), sans mobiliser de moyens supplémentaires, en rationalisant les outils et dispositifs existants.

La convention est proposée sur 5 thèmes bien délimités, avec des objectifs clairs, des cibles identifiées, un programme d'actions et des objectifs à atteindre mesurables.

La Commission *Economie Innovation Recherche* approuve cette convention tout en soulignant quelques craintes. En effet le projet de loi de finances risque de fragiliser les Chambres Consulaires.

Le Centre de Ressources est mis en avant dans la convention, notamment sur l'animation du Réseau de Diffusion de l'Innovation et sur la chaîne d'appui à la création. La Commission tient à rappeler sa demande répétée d'être informée sur l'activité du Centre de Ressources, de ses missions et de l'évaluation de son efficacité.

Enfin, sur le thème de l'emploi – formation, la Commission tient à souligner qu'une collaboration avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux serait la bienvenue.

2) Création du Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique (C2IME)

Les explications des élus du Conseil Régional ont été appréciées par la Commission.

La Commission est en accord avec leur point de vue sur le besoin de mettre du liant entre les acteurs de l'innovation, très nombreux, et qui ne fonctionnent pas suffisamment en réseau, et tel que prévu par l'action 1 du Pacte Lorraine.

La Commission apprécie également l'approche thématique, centrée sur la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie.

La Commission regrette que les documents accompagnant la création du Commissariat soumis pour avis (le rapport, les statuts du Commissariat et la convention de financement) ne reflètent pas les propos tenus par le Conseil Régional.

En effet, la Commission relève que la forme du rapport amène à penser que le Commissariat interviendra sur des actions d'accompagnement plutôt que sur la mise en synergie. Ce qui en ajoutant une strate supplémentaire, complexifierait encore un peu plus le parcours des porteurs de projets, alors que l'on en attend une fluidification.

Toutefois, la Commission se questionne sur l'absence de l'Etat dans cet outil.

Autre exemple, les statuts du Commissariat sont ouverts aux personnes morales publiques uniquement, alors que le Conseil Régional indique vouloir y faire adhérer des groupes privés.

Le choix de répondre au besoin de synergie des acteurs par la création d'une structure supplémentaire ne semble pas évident pour la Commission, en l'absence d'une évaluation des structures en place (AME, RDI, etc..).

Pour répondre à cet enjeu, La Commission pense que d'autres pistes sont possibles, et elle regrette que le Conseil régional ne les ait pas explorées ni évoquées avec ses partenaires de la CRMEPI.

De même, dans l'énoncé des missions du Commissariat, se pose la question du doublonnage avec la Convention de Développement Economique qui est soumise pour avis en même temps que le Commissariat, et qui répond aux mêmes besoins d'accompagnement des projets d'innovation des entreprises et des entrepreneurs.

Le coût du Commissariat (pour rappel, 1,2 M€) semble disproportionné face aux objectifs qui lui sont assignés, et ne sont justifiés par aucun élément.

Enfin, la Commission regrette que les documents soumis à son avis ne donnent aucune précision sur les aspects opérationnels du Commissariat : quelles sont les compétences attendues des personnes qui y œuvreront, quelles seront leurs missions, leur nombre, sa cohérence avec les outils existants ?

Par conséquent, doutant que l'option choisie pour mettre en réseau les acteurs soit la plus pertinente, la Commission *Economie Innovation Recherche* ne peut émettre qu'un avis très réservé sur la création de ce Commissariat.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Laurent SCHMITT*

La Commission *Emploi Formation* regrette une nouvelle fois l'absence de transmission de données, qualitatives et quantitatives, sur les réalisations antérieures, pourtant demandées à plusieurs reprises. Elle déplore, de ce fait, une certaine inefficacité des échanges avec les représentants de la Région. Dans ces conditions, quelles sont ses possibilités réelles d'émettre un avis circonstancié et pertinent sur des dossiers proposés sans information sur les évaluations des actions antérieures ?

- Sollicitée pour avis sur le Programme Régional de Développement de la Qualité de l'Apprentissage (PRDQA), la Commission *Emploi Formation* s'inquiète de l'évolution actuelle de cette filière de formation, qui voit ses effectifs fortement chuter à la rentrée 2014. Elle demande à nouveau, sur toutes les mesures financées, un bilan exhaustif qui éclairera sur les décisions à prendre rapidement en vue de relancer la dynamique de l'apprentissage.

Le PRDQA, comme l'indique le rapport, a été «retextualisé et redéfini» sur quatre axes prioritaires. Ces axes ne peuvent qu'être partagés. Au-delà, une analyse fine ligne à ligne, action par action, s'impose. Cette analyse ne peut, en l'état actuel des informations transmises, être réalisée.

- Sollicitée pour avis sur le dossier Projet Régional d’Ouverture Culturelle Sociale et Sportive (PROCESS), qui regroupe trois anciens dispositifs Projets plus, Projets lycéens et Echanges internationaux de lycéens, la Commission relève la pertinence d'un grand nombre des actions et projets proposés. Elle prend acte que 52 projets, sur les 92 projets présentés par les lycées, ont été retenus, pour un montant d’aide régionale attribuée de 380 180,30 €. Néanmoins, la Commission tient à signaler des motifs de refus systématiquement identiques et peu explicites, ce qui risque de nuire à la lisibilité du projet.

La Commission, par ailleurs, regrette l’abandon du financement de projets culturels et sportifs de ce type à l’attention des apprentis.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Guy JOURDAN*

La Commission prend connaissance des différents documents relatifs au financement du service TER Métrolor :

- L'Avenant 19 valant réexamen de la convention de financement et d'exploitation des services TER Métrolor
- Les décomptes définitifs 2012 et 2013
- L'avenant 20 relatif à l'approbation du devis 2014

La Commission salue le travail considérable réalisé par le Conseil régional de Lorraine et la SNCF pour parvenir à un accord dans le cadre de la procédure de réexamen de la convention 2007-2016. **Elle note avec satisfaction** le chemin parcouru par les deux co-contractants pour mettre fin à des années de relations conflictuelles et s'inscrire dans une **dynamique de co-construction** du devis 2016 pour la mise en œuvre du service cadencé.

L'avenant 19 à la convention, qui scelle cet accord, définit les **nouveaux mécanismes de financement et la répartition des responsabilités** entre les deux cocontractants pour la période restante 2014-2016. Il permet également **d'annuler les contentieux en cours** (sur les effets de la réforme des retraites et le CICE), préalable nécessaire à l'acceptation des décomptes définitifs des années 2012 et 2013 et du devis 2014.

Parmi les évolutions majeures apportées à la convention, la Commission relève en particulier l'objectif **de réduction et de stabilisation de la contribution régionale à hauteur de 152 M€ HT**, ce qui correspond à une **économie de 9,5 M€** par rapport aux devis précédents.

Cette limitation stricte vise à **responsabiliser la SNCF sur les objectifs de recettes et de maîtrise des coûts dont elle a la maîtrise** (hors péages RFF et TVA). Le Conseil Régional de Lorraine s'engage également à stabiliser la grille tarifaire en 2014 et 2015 ou à en assumer les conséquences financières dans le cas contraire.



Cet objectif de réduction pour 2014 et 2015 devra être atteint à **offre constante** à partir de la situation de référence en 2014, intégrant le plan d'adaptation adopté en juin 2014 (suppression des services transportant moins de 4 passagers pour les cars et moins de 10 pour les trains ; allègement et/ou redéploiements services ferroviaires notamment été-hiver ; adaptation des horaires des guichets etc.).

Au-delà de ces allègements de service, les économies sont réalisées sur les efforts de productivité interne, ainsi que sur la suppression dérogatoire pour 2014 et 2015 du mécanisme d'indexation des charges forfaitisées, de la rémunération de l'exploitant et de son intéressement aux objectifs de recettes.

La Commission note avec satisfaction que ces efforts importants ont été lissés de façon à limiter leurs impacts négatifs : l'objectif 2014 est obtenu par déduction des soldes des décomptes définitifs de 2008, 2009, 2010 et 2013. Le plein effet de ces nouvelles mesures sera atteint en 2015.

En revanche, la Commission s'interroge sur les conditions à réunir pour que le devis 2016 s'inscrive dans la même trajectoire financière tout en absorbant **le surcoût du cadencement**.

La Commission sera très attentive à ce que les gains de productivité ne soient pas réalisés au détriment de la sécurité et de la qualité de service.

En effet, **l'équilibre ne pourra être atteint que si la fréquentation augmente significativement**, ce qui n'est pas la tendance constatée ces deux dernières années, ou si **l'offre et le niveau de service sont « calibrés pour atteindre cette cible »** (l'article 70.1).

La Commission souhaite réserver ses conclusions sur le modèle économique du TER pour la remise de son rapport en décembre. Néanmoins, elle insiste sur le fait que **le succès du prochain service cadencé du TER Métrolor** et de son articulation avec les autres modes de transports, nécessite un **plus grand effort pour associer les élus et la société civile dans sa mise en œuvre**. Elle pense que des temps d'échange peuvent être également organisés avec des **partenaires du monde universitaire, des grandes administrations et entreprises**, en complément des réunions territorialisées impliquant davantage des spécialistes du sujet.

Cette démarche pourrait également préfigurer la **nouvelle gouvernance à construire** afin que le **Conseil régional de Lorraine puisse jouer pleinement son rôle de chef de file de l'intermodalité des transports** que la loi du 28 janvier lui a confié.

Quant aux autres évolutions de la convention, la Commission observe avec intérêt que la convention prévoit :

- l'accompagnement de tous les trains (art. 37 bis)
- de nouvelles dispositions relatives à la transparence des données, sans pour autant prévoir de pénalités en cas de non-respect (art. 65.2)
- l'intégration du montant de la redevance de quai que la SNCF doit payer à RFF, sur une ligne à part du devis et à même hauteur que la compensation versée par l'Etat (art. 72.1)

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Renforcement et déploiement de la politique associative et culturelle*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

En juin dernier, la Commission *Cohésion Sociale* s'était félicitée de l'effort financier supplémentaire consenti par le Conseil Régional de Lorraine, à hauteur de 1,5 million d'euros, afin de soutenir le secteur associatif.

Les membres de la Commission étaient dans l'attente de l'affectation qui serait donnée à cette enveloppe supplémentaire, ce qui est chose faite avec le rapport soumis à leur avis.

Cette enveloppe se partage entre le secteur associatif (pour 1,07 million d'euros), le secteur culture (pour 380.000 €) et le secteur formation (pour 50.000 €).

Le coup de pouce du Conseil Régional de Lorraine trouve sa traduction dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs issus d'un travail de réflexion mené entre les services du Conseil Régional et le monde associatif. Les membres de la Commission tiennent à remercier particulièrement les secteurs « Vie Associative » et « Culture » pour le travail effectué au cours des derniers mois.

Qu'il s'agisse de l'aide à l'investissement, du soutien à la formation des bénévoles, de l'accompagnement aux besoins de qualification des salariés, ou de l'accompagnement des associations dans les étapes clés de leur existence, les choix opérés par le Conseil Régional semblent être de nature à répondre aux attentes exprimées par le monde associatif d'une part, et la Commission *Cohésion Sociale* d'autre part.

Néanmoins, la Commission s'interroge sur les conditions de mise en œuvre de certains des nouveaux dispositifs et y sera particulièrement attentive.

S'agissant plus précisément du volet Culture, les membres de la Commission se sont interrogés sur la faiblesse des montants par rapport aux annonces faites devant les acteurs culturels le 19 juin dernier, même si les services du Conseil Régional ont tenu à préciser qu'il faudra attendre le prochain budget primitif pour avoir une idée plus précise de l'engagement du Conseil Régional en la matière.

Néanmoins, nul ne peut ignorer aujourd'hui les difficultés rencontrées par certaines structures qui ont vu leurs financements très largement amputés. La Commission s'interroge sur le fait qu'une partie de l'argent récupéré du désengagement régional dans le Centre Pompidou Metz n'ait pas pu servir à soutenir un peu plus fortement le secteur culturel.

Les membres de la Commission ont souhaité attirer l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur trois aspects du rapport :

- Les résidences artistiques dans les lycées : il faudra bien clarifier les porteurs de projet et veiller à ce que chacun des acteurs se sente concerné, et notamment les lycées ;
- Le renouvellement de matériel : le montant des autorisations de programme (150.000 €) est très faible au regard des besoins en investissement des grandes institutions par exemple ;
- Enfin sur la partie formation, si la Commission se félicite du lien fait avec le CPRDFP, elle estime toutefois que le montant (50.000 €) est très insuffisant par rapport aux besoins de ce secteur, et aux situations de grande précarité dans les emplois culturels. La Commission a néanmoins pris note que le Conseil Régional s'était rapproché de l'AFDAS (Assurance Formation des Activités du Spectacle) pour s'assurer de couvrir au mieux les besoins. La Commission rappelle que lors de sa communication sur le spectacle vivant, le CESEL avait été très attentif à la question de la formation, et avait alerté le Conseil Régional sur la nécessité de suivre la mise en œuvre du CPRDFP, notamment dans le cadre des conventions d'application sectorielles qui devaient être élaborées au cours de l'année 2013.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO